

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0612 du 01/03/2018

Arrêté du 23 octobre 2017

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/06/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES HORS CLASSE

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

ARRÊTÉ Portant affectation d'un inspecteur divisionnaire
des finances publiques hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire n° 3 du 18 octobre 2017 ;
- Sur la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : M. Maurice JODET, N° DGFIP : 809643, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe est affecté dans les conditions ci-après indiquées :

Affectation - Ancienne situation	Trésorerie Saint Pierre (La Réunion) - Comptable
Affectation - Nouvelle situation	Directeur intérimaire des finances publiques de Wallis-et-Futuna – Emploi administratif
Date d'affectation	1 ^{er} juin 2018

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date d'installation de l'intéressé et seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 23 OCTOBRE 2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH – 1B

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	